

INSCRIPTIONS SIMULTANÉES A DEUX DIPLOMES DE FILIÈRES DIFFÉRENTES DU CUFR (OU DU CUFR ET D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT)

Objet

Progression simultanée dans deux filières.

Publics

Candidats à deux diplômes de deux filières distinctes, soit :

- a- de niveaux différents
- b- de niveaux identiques.

Règles et procédures

L'étudiant définit un ordre de priorité entre les deux diplômes (quel que soit le niveau) et effectue une demande d'INSCRIPTION A DEUX DIPLOMES au secrétariat du premier diplôme.

Le formulaire de demande d'inscription à deux diplômes est à retirer au secrétariat du département concerné.

Attention :

- a- Aucune inscription ne sera effectuée avant la réponse du CUFR. La présentation de la réponse est demandée à l'inscription.
- b- L'inscription au second diplôme suppose le paiement de droits supplémentaires
- c- L'étudiant constitue son emploi du temps en fonction du premier diplôme.
- d- Lors des sessions d'examen, dans le cas d'un chevauchement d'épreuves entre les deux diplômes, aucune session de remplacement ne sera organisée. L'étudiant est tenu de passer les épreuves du premier diplôme et de reporter le passage des épreuves du second diplôme à une session ultérieure.

Cas de deux établissements distincts :

L'inscription au CUFR est faite dans les mêmes conditions et suppose l'accord du responsable de l'autre établissement.

L'inscription dans un même diplôme dans deux établissements distincts est interdite.

INSCRIPTIONS SIMULTANÉES A DEUX DIPLOMES DE NIVEAUX DIFFÉRENTS D'UNE MÊME FILIÈRE

Objet

Progression dans une filière. Par exemple L2 et Licence Pro ou Licence et Master 1.

Cas particulier :

Pour une inscription en L3 et Master 1, la demande d'inscription simultanée aux deux diplômes est autorisée si au moins 150 crédits ECTS de Licence ont été antérieurement obtenus.

Publics

Candidats à deux diplômes de niveaux différents d'une même filière.

Règles et procédures

Le diplôme de niveau inférieur est prioritaire.

DEMANDE D'INSCRIPTION A DEUX DIPLOMES au secrétariat du premier diplôme à retirer et à remettre au secrétariat concerné.

Attention :

- a- Aucune inscription ne sera effectuée avant la réponse du directeur. La présentation de la réponse est demandée à l'inscription.
- b- L'inscription au diplôme de niveau supérieur est "conditionnelle" (la validation du diplôme de niveau supérieur est conditionnée par la validation du diplôme de niveau inférieur).
- c- L'étudiant constitue son emploi du temps en fonction du diplôme de niveau inférieur.
- d- Lors des sessions d'examen, dans le cas d'un chevauchement d'épreuves entre les deux diplômes, aucune session de remplacement ne sera organisée. L'étudiant est tenu de passer les épreuves du niveau inférieur et de reporter le passage des épreuves du niveau supérieur à une session ultérieure.

Relevé de notes à fournir dans tous les cas